

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 03 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 janvier 2022, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	50

CONVOCAATION

Datée	Du 28/01/22
Affichée	du 28/01/22

OBJET

Avis sur le projet de centrale
solaire photovoltaïque sur la
commune
de la Ferrière au Doyen

Monsieur Jean-Marie GOUSSIN a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITO, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Charlene RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, François CARBONELL.

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET
Virginie VIOLET a donné pouvoir à François CARBONELL

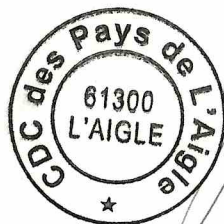
Représentés : Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL
Guy MARTEL représenté par Xavier COLLET

Absents excusés : Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Nadège TROUILLET
François HUREL
Fabrice GLORIA

Absent : Pascal SUARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 février 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, informe les membres du Conseil que, par courriel en date du 24/01/2022, la Communauté de Communes a été sollicitée par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT) pour rendre un avis sur le permis de construire relatif au projet de centrale photovoltaïque sur la commune de La Ferrière-au-Doyen.

Le projet, porté par la société IEL Exploitation 87, est situé au lieudit La Moutonnerie, sur un terrain en friche, et non exploité depuis plus de 20 ans. Il consiste à implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur 12 hectares avec moins de 3 000 m² d'imperméabilisation.

La puissance installée sera comprise entre 8,6 MWc et 9,3 MWc. La production annuelle d'électricité de la centrale solaire est estimée (dans l'hypothèse d'une puissance haute) à environ 10 GWh ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité d'environ 2 857 personnes (chauffage inclus). Au-delà de la production d'électricité, une activité fourragère est envisagée entre les rangs des panneaux solaires.

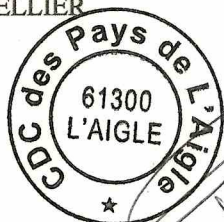
Le terrain sur lequel se situe le projet présente des enjeux écologiques importants. En effet, il se situe au sein d'une zone Natura 2000 (réservoir de biodiversité) et une partie du terrain est notamment comprise dans une zone de protection environnementale (ZNIEFF de type 2) avec la forêt domaniale de Moulins-Bonsmoulins. Les haies arborées qui ceinturent les parcelles présentent des arbres remarquables et le terrain comprend plusieurs mares. L'intérêt floristique et faunistique du lieu est donc non négligeable.

Cependant, le scénario retenu présente des mesures limitant l'impact du projet sur son environnement. Aussi, il est prévu la conservation de la ceinture de haies, de la hêtraie-chênaie, de la saulaie et de plusieurs mares. Par ailleurs, l'aménageur précise que ces ouvrages auront un faible impact paysager.

Le projet n'est pas incompatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration. En phase réglementaire le terrain pourrait être recensé en secteur de taille et de capacité limité (STECAL) Energie Renouvelable.

Acte rendu exécutoire après publication le 11 février 2022

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu les articles L.2121-12, L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L.122.1 V et R.122-7 du Code de l'environnement,
- Considérant que la Communauté de Communes est sollicitée pour rendre un avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de La Ferrière-au-Doyen,
- Considérant que le projet porte sur la production d'énergie renouvelable,
- Considérant que le projet met en place des mesures pour minimiser son impact sur l'environnement et la santé ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable sur le projet de centrale photovoltaïque déposé par la société IEL Exploitation 87 sur la commune de La Ferrière-au-Doyen.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-020-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022